



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 28 avril 2023,

Sécurité routière – Le préfet appelle à la plus grande vigilance

Les week-end du mois de mai sont marqués par de nombreux départs et une circulation dense sur les routes. La lutte contre l'insécurité routière doit demeurer une priorité en cette période de forte circulation.

Malgré la présence des forces de sécurité intérieure, depuis le début de l'année, 11 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. Parmi ces 11 victimes, 6 sont mortes suite à une collision frontale.

Aussi, Maurice BARATE, préfet du Cher, invite tous les usagers à respecter les règles du code de la route et à conduire prudemment, pour leur sécurité et celle des autres. Chacun doit également adapter sa conduite aux conditions du trafic.

Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas

Ne prenez pas la route après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue :

- votre champ visuel est rétréci ;
- votre perception du relief, de la profondeur et des distances est modifiée ;
- votre sensibilité à l'éblouissement est plus importante ;
- votre vigilance et résistance à la fatigue diminuent ;
- la coordination de vos mouvements est perturbée ;
- l'effet désinhibant de l'alcool amène le conducteur à sous-évaluer les risques et à surestimer ses capacités.

Respectez les limitations de vitesse

La vitesse est à la fois un facteur déclencheur de l'accident, mais aussi un facteur aggravant :

- plus elle augmente, plus le champ visuel est réduit. ;
- rouler vite fatigue, obligeant le conducteur à traiter un grand nombre d'informations dans un minimum de temps et à adapter en permanence sa vision. La vitesse induit un stress qui entraîne fatigue et perte de vigilance, deux facteurs importants d'accidents ;
- en cas d'accident, le choc est plus violent, et les conséquences plus graves. Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même ceinturé et protégé par les dispositifs de sécurité des véhicules.

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX